

PRIME DE TRAVAIL ASCT

POUR LA CFDT, LA DIRECTION DOIT REVOIR SA COPIE !

EXPLICATIONS

Le 5 novembre dernier, les Organisations ont été reçues par la direction de la SA Voyageurs, de la DRH du Groupe et des activités en format groupe de travail.

Dès le préambule la direction a précisé que cette réunion n'était pas conclusive, et que les mesures proposées seraient prévues au budget 2026.

Pour la CFDT, la prime de travail doit être : simple, lisible, sécurisée, et évidemment revalorisée ! Nous avons donc transmis à la direction 2 propositions allant dans ce sens.

Retour sur le groupe de travail du 5 novembre :

- ▶ **CONCERNANT LE 2P5, L'ENTREPRISE PROPOSE DE LE SIMPLIFIER EN SUPPRIMANT DES COLONNES :**
 - Nous avons rappelé que toutes les colonnes (même si peu utilisées) ont encore leur utilité pour le calcul de la rémunération
 - Nous avons proposé que soit ajouté (dans l'encadré du bas), le total des heures effectives de l'année. Ce dernier, s'il est amené à dépasser le maximum légal donne droit à des repos compensateurs en fin d'année.
 - Nous avons demandé qu'une légende soit intégrée au 2P5 pour aider les ASCT à mieux le traduire et le comprendre.
- ▶ **LE 2P5 EST ACTUELLEMENT ENVOYÉ PAR MAIL DANS CERTAINES BU TER (test)**
 - Courant 2026 / 2027, il sera intégré dans l'interface salarié. A partir d'avril pour Transilien, puis TER, et d'ici mi-2027 pour TGV.
- ▶ **L'ENTREPRISE SOUHAITE MODIFIER LE NOM DU 2P5 EN « RELEVÉ MENSUEL D'ACTIVITÉ » (RMA).**
- ▶ Une vidéo sera créée afin de **SENSIBILISER LES ASCT AU CALCUL DE LA PRIME DE TRAVAIL**. Cette dernière sera intégrée à un module de la formation initiale.
- ▶ **PROJET DE SIMPLIFICATION, ET D'AUGMENTATION DE LA PRIME DE TRAVAIL :**
 - La direction propose de fusionner les lignes S1 et S2 et de baptiser la nouvelle « SA », (payée de la 6^{ème} heure à la 7^{ème}).....puis de créer un nouveau taux « SB » majoré à partir de la 7^{ème} heure.
 - Pour la CFDT, cette méthode n'est en rien une simplification puisqu'elle génère un 2^{ème} taux
 - Les nouveaux taux proposés par la direction : Pour le SA = 6€, pour le SB = 7,50€.
Pour exemple, calcul basé sur un cas pris à Transilien, cela pourrait correspondre à 20€ / mois (pour 20 JS dans le mois et une moyenne de travail effectif à 7h40).
Pire, l'augmentation pourrait être quasiment nulle suivant les roulements !

LA CFDT RAPPELLE QUE LE SUJET DE L'ÉVOLUTION DE LA PRIME DE TRAVAIL EST EXTRÊMEMENT PRÉGNANT CHEZ LES ASCT, NOUS AVONS DONC DEMANDÉ À LA DIRECTION DE REVOIR SA COPIE, À DATE LES PROPOSITIONS SONT INSUFFISANTES !

